



infiltration d'eau dans mon appartement

Par **did0u**, le **07/08/2011** à **16:50**

brj,

je suis locataire d'un deux pieces sur paris dans un immeuble de la RIVP(c'est comme les HLM).j' ai toujours payé mon loyer et je l'habite avec mes 2 enfants.

dans mon salon (piece principale)il y a une infiltration d'eau depuis le toit et cela depuis 1 an.(je n'ai plus de papier mural a cause de l eau, trace noir...).

j'ai donc prevenu mon bail malheureusement il n'arrive pas à reparer.

ai je le droit à une diminution de loyer ?

une obligation de me reloger (sachant qu'il y a un appartement de libre dans l'immeuble?)

merci pour vos reponses.

Par **Domil**, le **07/08/2011** à **18:19**

Avez-vous fait une déclaration de sinistre à votre assurance ?

Par **Christophe MORHAN**, le **07/08/2011** à **21:00**

oui, comme l'indique DOMIL, si les dommages sont légers, au titre de la convention CIDRE dégâts de eaux c'est votre assureur qui va vous indemniser.

Par **did0u**, le **07/08/2011** à **21:57**

oui j'ai fait ma declaration de sinistre (pas de probleme avec l'assurance) mais ils ne peuvent intervenir que si c est " réparé" . Mais pour l'instant mon bailleur, (depuis 1 an,) m' envoyer des entreprises qui font des devis, qui "reparent" ,qui ne trouvent pas le probleme pour finir cela fait 1 an que je suis sous l'eau à chaque fois qu'il pleut.

maintenant j'en ai assez et j'aimerais savoir ce que je peux faire.

Par **Domil**, le **07/08/2011** à **22:17**

Donc votre assurance vous a envoyé un expert pour constater l'origine de la fuite. avez-vous le rapport d'expertise ?

Par **didOu**, le **07/08/2011** à **22:32**

je suis locataire donc les entreprises ont envoyé les rapports d'expertise à mon propriétaire .
La toiture fuit dans mon salon.
ils sont venu deux fois essayé de reparer... mais j'ai toujours mes fuites.

Par **didOu**, le **07/08/2011** à **22:36**

je suis locataire donc les entreprises ont envoyé les rapports d'expertise à mon propriétaire .
La toiture fuit dans mon salon.
ils sont venu deux fois essayé de reparer... mais j'ai toujours mes fuites.

Par **Domil**, le **07/08/2011** à **22:39**

Je vous parle du rapport d'expertise de l'expert de votre assurance

Par **didOu**, le **07/08/2011** à **23:35**

c'est l'assurance de mon propriétaire qui prend tout en charge l'assurance m'a envoyé qq un pour faire les travaux mais il ne peut pas commencer comme j'ai toujours des problemes d'infiltrations. Et pour les infiltrations c'est mon bailleur qui prend en charge donc je n'ai jamais eut de rapport d'expertise. c'est lui qui les a.
(c est d'importante infiltration mon papier mural est parti...)

Par **didOu**, le **08/08/2011** à **08:55**

c'est l'assurance de mon propriétaire qui prend tout en charge l'assurance m'a envoyé qq un pour faire les travaux mais il ne peut pas commencer comme j'ai toujours des problemes d'infiltrations. Et pour les infiltrations c'est mon bailleur qui prend en charge donc je n'ai jamais eut de rapport d'expertise. c'est lui qui les a.
(c est d'importante infiltration mon papier mural est parti...)

Par **Christophe MORHAN**, le **08/08/2011** à **19:59**

La solution est donc d'adresser une mise en demeure au bailleur d'avoir à stabiliser les infiltrations et fuites persistantes en couverture, en lui précisant que l'absence de réaction de sa part a pour conséquence directe l'impossibilité pour les artisans missionnés d'intervenir dans votre logement.

vous le mettez en demeure d'intervenir sous ... jours.

passé ce délai allez voir un huissier qui pourra délivrer une assignation avec astreinte